

Le 7 avril 2021

Cher Actionnaire,

Schroder GAIA, SICAV de droit luxembourgeois – Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

Nous vous écrivons pour vous informer que les politiques d'investissement de deux compartiments (Schroder GAIA Helix et Schroder GAIA M&A) ont été mises à jour dans le prospectus de la SICAV afin de répondre aux nouvelles exigences imposées par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

Les règles du Règlement SFDR exigent que les compartiments durables soient classés dans l'une des deux nouvelles catégories suivantes :

Article 8 : les compartiments présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales contraignantes

Article 9 : les compartiments ayant pour objectif l'investissement durable

L'Annexe de la présente lettre, qui peut être consultée à l'adresse www.schroders.com/fr/be/consumer/notification/avis-aux-actionnaires/, présente la formulation mise à jour de la politique d'investissement du compartiment Schroder GAIA Helix, qui a été classé dans la catégorie Article 8. Ces modifications ont pour objectif de clarifier la manière dont le compartiment est actuellement géré. L'objectif d'investissement et toutes les autres caractéristiques principales du compartiment demeureront inchangés. À ce jour, Schroder GAIA Helix est le seul compartiment de la Société classé dans l'une des catégories susmentionnées.

Le style, la philosophie et la stratégie d'investissement du compartiment Schroder GAIA Helix ainsi que le fonctionnement et/ou la manière dont le compartiment est géré ne changeront pas à l'issue de ces clarifications.

Les détails sur la manière dont le compartiment Schroder GAIA Helix parvient à présenter de telles caractéristiques environnementales/sociales figurent dans les informations détaillées relatives au Compartiment présentées dans le prospectus, dans la politique d'investissement du compartiment et sous une nouvelle section « Critères de durabilité » des Caractéristiques du Compartiment, comme indiqué dans l'Annexe.

En ce qui concerne le compartiment Schroder GAIA M&A, les références à la prise en compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance importants ont été retirées de la politique d'investissement afin d'assurer sa conformité avec les exigences du Règlement SFDR, puisque le compartiment relève de l'Article 6 du Règlement SFDR (comme tous les autres compartiments à l'exception du compartiment Schroder GAIA Helix). En lieu et place, une explication plus détaillée a été ajoutée au prospectus pour

www.schroders.com

R.C.S. Luxembourg B. 148818

Pour votre sécurité, les conversations téléphoniques peuvent être enregistrées

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir un complément d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec le service financier en Belgique, CACEIS Belgium SA, Avenue du Port/Havenlaan 86C, Box 320, B-1000 Bruxelles, ou à contacter directement Schroder Investment Management (Europe) S.A. au numéro suivant : (+352) 341 342 212.

clarifier la manière dont nous prenons en compte les risques en matière de durabilité dans la gestion de tous les compartiments. Veuillez noter que nous prenons en compte, dans tous les cas, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ainsi que d'autres facteurs) dans le processus global de gestion des risques.

Les rapports annuels et semestriels, ainsi que le prospectus et les Informations clés pour l'investisseur de la SICAV sont disponibles en langue française et flamande et peuvent aussi être obtenus gratuitement chez: CACEIS Belgium S.A., Avenue du Port/Havenlaan 86C, Box 320, B-1000 Bruxelles.

Pour plus d'informations relatives au développement durable chez Schroders et nos recherches ESG, rendez-vous sur www.schroders.com/sustainability. Pour toute information complémentaire, rendez-vous à l'adresse www.schroders.be, contactez votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel, le service financier en Belgique: CACEIS Belgium S.A., Avenue du Port/Havenlaan 86C, Box 320, B-1000 Bruxelles, ou encore Schroder Investment Management (Europe) S.A., au numéro de téléphone (+352) 341 342 212.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,



Cecilia Vernerson
Signataire autorisée



Mike Sommer
Signataire autorisé

Annexe

Compartiments visés par l'Article 8

Compartiment	Objectif et politique d'investissement antérieurs	Objectif et politique d'investissement révisés
<p>Helix</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment vise à atteindre un rendement positif après déduction des frais sur une période de trois ans en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions dans le monde entier, y compris sur les marchés émergents. Le Compartiment peut également investir dans des titres à taux fixe et variable, des marchés de matières premières et des devises du monde entier, y compris des marchés émergents.</p> <p>Politique d'investissement</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active et alloue ses actifs entre diverses stratégies sous-jacentes, qui incluent, entre autres, des stratégies long/short et long-only d'actions, des stratégies axées sur des titres à revenu fixe et de crédit, des stratégies macro mondiales, des stratégies neutres par rapport au marché et des stratégies de valeur relative.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement cherche à allouer les actifs à un ensemble diversifié de stratégies sous-jacentes et à gérer le risque global de manière centralisée. La gamme des stratégies sous-jacentes sera diversifiée entre les styles d'investissement, les secteurs du marché, les thèmes d'investissement et les horizons temporels, dans le but d'atténuer la dépendance du Compartiment à une source unique pour générer des rendements. Les allocations</p>	<p>Objectif d'investissement</p> <p>Le Compartiment vise à atteindre un rendement positif après déduction des frais sur une période de trois ans en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions dans le monde entier, y compris sur les marchés émergents. Le Compartiment peut également investir dans des titres à taux fixe et variable, des marchés de matières premières et des devises du monde entier, y compris des marchés émergents.</p> <p>Politique d'investissement</p> <p>Le Compartiment est géré de façon active et alloue ses actifs entre diverses stratégies sous-jacentes, qui incluent, entre autres, des stratégies long/short et long-only d'actions, des stratégies axées sur des titres à revenu fixe et de crédit, des stratégies macro mondiales, des stratégies neutres par rapport au marché et des stratégies de valeur relative.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement cherche à allouer les actifs à un ensemble diversifié de stratégies sous-jacentes et à gérer le risque global de manière centralisée. La gamme des stratégies sous-jacentes sera diversifiée entre les styles d'investissement, les secteurs du marché, les thèmes d'investissement et les horizons temporels, dans le but d'atténuer la dépendance du Compartiment à une source unique pour générer des rendements. Les allocations à chaque stratégie sous-jacente sont calculées selon l'objectif de rendement, la</p>

	<p>à chaque stratégie sous-jacente sont calculées selon l'objectif de rendement, la tolérance au risque et les directives du Compartiment. L'impact de chaque stratégie sous-jacente sur le profil de risque global du Compartiment est évalué individuellement et collectivement, en tenant compte des corrélations entre les stratégies d'investissement.</p> <p>Le Compartiment investit dans des actions et des titres assimilés à des actions, dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés, dans des devises et des matières premières, ainsi que dans des fonds d'investissement investissant dans de tels instruments.</p> <p>Les titres à taux fixe ou variable comprennent les obligations, les titres de créance des marchés émergents, les obligations convertibles (y compris les obligations convertibles conditionnelles), les obligations indexées sur l'inflation et les titres de qualité inférieure à « investment grade » (c'est-à-dire les titres assortis d'une notation inférieure à « investment grade » telle que mesurée par Standard & Poor's ou tout équivalent attribué par d'autres agences de notation). Le Compartiment peut investir 50 % de ses actifs dans des titres ayant une notation inférieure à « investment grade ». Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des actifs. Le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles et des obligations assorties de warrants. L'exposition aux obligations convertibles comprend un maximum de 10 % (sur une base nette) d'obligations convertibles contingentes. Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir jusqu'à 10 % de son actif (sur une base nette) en Actions A chinoises directement ou indirectement par le biais d'instruments dérivés à l'aide</p>	<p>tolérance au risque et les directives du Compartiment. L'impact de chaque stratégie sous-jacente sur le profil de risque global du Compartiment est évalué individuellement et collectivement, en tenant compte des corrélations entre les stratégies d'investissement.</p> <p>Le Compartiment investit dans des actions et des titres assimilés à des actions, dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés, dans des devises et des matières premières, ainsi que dans des fonds d'investissement investissant dans de tels instruments.</p> <p>Les titres à taux fixe ou variable comprennent les obligations, les titres de créance des marchés émergents, les obligations convertibles (y compris les obligations convertibles conditionnelles), les obligations indexées sur l'inflation et les titres de qualité inférieure à « investment grade » (c'est-à-dire les titres assortis d'une notation inférieure à « investment grade » telle que mesurée par Standard & Poor's ou tout équivalent attribué par d'autres agences de notation). Le Compartiment peut investir 50 % de ses actifs dans des titres ayant une notation inférieure à « investment grade ». Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des actifs. Le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles et des obligations assorties de warrants. L'exposition aux obligations convertibles comprend un maximum de 10 % (sur une base nette) d'obligations convertibles contingentes. Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir jusqu'à 10 % de son actif (sur une base nette) en Actions A chinoises directement ou indirectement par le biais d'instruments dérivés à l'aide des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Les investissements en matières</p>
--	--	--

	<p>des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Les investissements en matières premières sont effectués indirectement à l'aide d'instruments dérivés (y compris des swaps de rendement total) dont les actifs sous-jacents consistent en des indices de matières premières diversifiés éligibles et autres actifs sous-jacents éligibles. Le Compartiment ne procédera pas à l'acquisition directe de matières premières physiques, ni n'investira directement dans tout instrument dérivé qui compte des matières premières physiques comme actif sous-jacent. Le Compartiment a largement recours aux instruments dérivés (dont des swaps de rendement total et des contrats de différence), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque (y compris la gestion des risques de taux d'intérêt et de change) ou de gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut prendre des positions de change actives longues et courtes via des instruments dérivés financiers. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments et indices dans lesquels le Compartiment peut par ailleurs investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. En particulier, les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent être utilisés pour obtenir une exposition longue et courte à des actions, des titres à taux fixe et variable et des indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 1 000 % et devrait rester comprise entre 300 et 600 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.</p> <p>Le Compartiment peut détenir des positions nettes longues ou nettes</p>	<p>premières sont effectués indirectement à l'aide d'instruments dérivés (y compris des swaps de rendement total) dont les actifs sous-jacents consistent en des indices de matières premières diversifiés éligibles et autres actifs sous-jacents éligibles. Le Compartiment ne procédera pas à l'acquisition directe de matières premières physiques, ni n'investira directement dans tout instrument dérivé qui compte des matières premières physiques comme actif sous-jacent. Le Compartiment a largement recours aux instruments dérivés (dont des swaps de rendement total et des contrats de différence), longs et courts, dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque (y compris la gestion des risques de taux d'intérêt et de change) ou de gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut prendre des positions de change actives longues et courtes via des instruments dérivés financiers. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total et des contrats de différence, le sous-jacent consiste en instruments et indices dans lesquels le Compartiment peut par ailleurs investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. En particulier, les swaps de rendement total et les contrats de différence peuvent être utilisés pour obtenir une exposition longue et courte à des actions, des titres à taux fixe et variable et des indices de matières premières. L'exposition brute des swaps de rendement total et des contrats de différence ne dépassera pas 1 000 % et devrait rester comprise entre 300 et 600 % de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.</p> <p>Le Compartiment peut détenir des positions nettes longues ou nettes courtes lorsque des positions longues et courtes sont associées.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités. Le Compartiment peut détenir (à titre exceptionnel) jusqu'à</p>
--	---	--

	<p>courtes lorsque des positions longues et courtes sont associées.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités. Le Compartiment peut détenir (à titre exceptionnel) jusqu'à 100 % de ses actifs en liquidités. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des Fonds d'investissement de type ouvert et des ETF.</p> <p>Certaines des Catégories d'actions du Compartiment peuvent être fermées aux nouvelles souscriptions ou aux conversions, comme décrit au point 2.3.</p>	<p>100 % de ses actifs en liquidités. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des Fonds d'investissement de type ouvert et des ETF.</p> <p>Le Compartiment maintient une note de durabilité absolue positive, sur la base du système de notation du Gestionnaire d'investissement. Vous trouverez de plus amples détails sur le processus d'investissement utilisé pour y parvenir dans la section Caractéristiques du Compartiment.</p> <p>Certaines des Catégories d'actions du Compartiment peuvent être fermées aux nouvelles souscriptions ou aux conversions, comme décrit au point 2.3.</p> <p>Critères de durabilité</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de gouvernance et de durabilité lors de la sélection des investissements du Compartiment.</p> <p>Dans le cadre de l'approche d'investissement du Compartiment, la durabilité est considérée à la fois en tant qu'opportunité d'alpha et en tant que risque. Lors de la sélection des stratégies sous-jacentes qui seront appliquées au sein du Compartiment, le Gestionnaire d'investissement cherche à identifier celles qui prennent en compte les facteurs ESG dans leur approche d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement cherche à comprendre comment les facteurs ESG, tels que le traitement des actionnaires, la gouvernance, la qualité de la gestion et l'impact environnemental sont pris en compte au sein de l'approche, quels sont les outils utilisés et quel rôle joue l'engagement. Le Gestionnaire d'investissement examine de manière continue la manière dont la durabilité est intégrée au sein de l'approche et de la philosophie d'investissement de chaque stratégie sous-jacente.</p> <p>En outre, la performance globale du Compartiment en matière de durabilité est prise en compte. Celle-ci est évaluée à l'aide d'un outil exclusif. Chaque société</p>
--	--	---

		<p>composant le Compartiment est évaluée afin de déterminer sa performance vis-à-vis des enjeux relatifs à la durabilité. Ces résultats sont ensuite réunis afin de fournir un score pour chaque stratégie sous-jacente et un score global pour le Compartiment.</p> <p>Les principaux éléments intégrés au processus d'investissement sont les échanges réguliers avec les gestionnaires des stratégies sous-jacentes, les outils de durabilité et les outils de gestion des risques exclusifs de Schroders ainsi que les recherches ESG menées par des tiers.</p> <p>De plus amples informations sur l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et sur ses relations avec les sociétés sont disponibles sur le site Internet suivant : www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement s'assure qu'au moins :</p> <ul style="list-style-type: none">- 90 % des actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays développés ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation « investment grade » ; et des titres de créances émis par des pays développés ; et- 75 % des actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays émergents ; des actions émises par des petites et moyennes entreprises ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation à rendement élevé ; et des titres de créances émis par des pays émergents, <p>détenus dans le portefeuille du Compartiment sont notés par rapport aux critères de durabilité. Aux fins de ce test, les petites entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 milliards d'euros, les moyennes entreprises sont celles dont la</p>
--	--	---

		capitalisation boursière se situe entre 5 et 10 milliards d'euros et les grandes entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards d'euros.
--	--	--